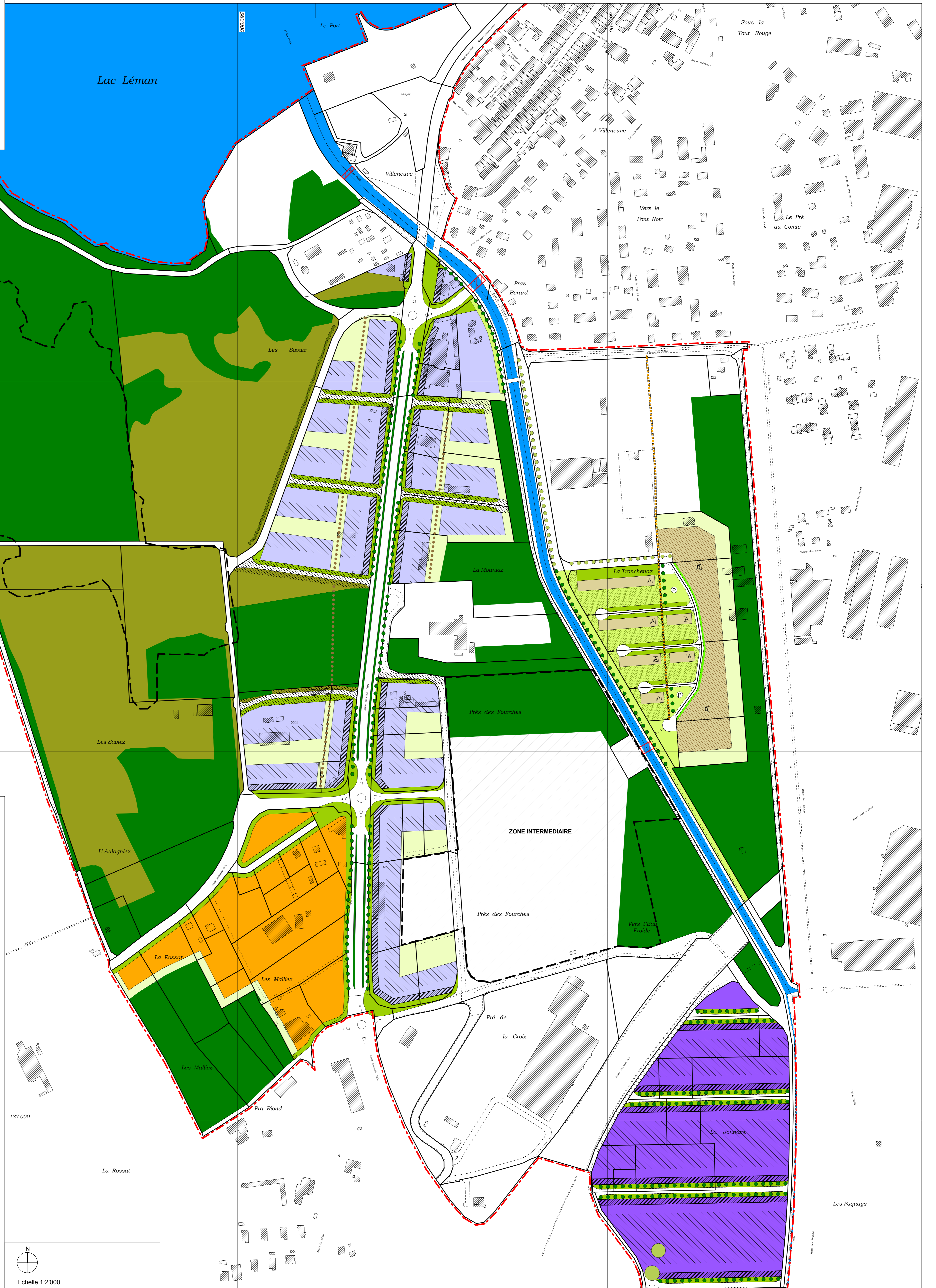


COMMUNES DE NOVILLE, RENNAZ, VILLENEUVE

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION INTERCOMMUNAL
"LES FOURCHES"

Plan d'occupation du site

ECHELLE 1/2'000



Organisation du bâti

- Périmètre du plan partiel d'affectation intercommunale
- Périmètre d'évolution des constructions :
 - Habitat groupé ou individuel groupé - A
 - Habitat dispersé - B
 - Activités
 - Industrie - artisanat
 - Mixte (activités - habitat)
- Bande d'implantation
- Espace arrière (prolongement bâtiment principal, dépôts, places de stationnement)
- Périmètre du site contaminé
- Stationnement public

Gestion du paysage

- Espace de dégagement et d'accueil
- Espace vert
- Espaces naturels
- Espace paysager
- Parc public, promenade
- Espace libre
- Plantation structurante nouvelle / à conserver
- Haie dense (plantation dissuasive - 1 à 2 m de large)

Circulations

- Desserte secondaire
- Liaison piétonne
- Liaison piétonne/cycle Tronchenaz-Bourg de Villeneuve
- Espace de Franchissement de l'Eau Froide

Information indicative:

- Forêt
- Canal de l'eau Froide / lac